|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Législature/Legislature** | **Session** | **Type de discours/Type of speech** | **Date du discours/Date** | **Locuteur/Speaker** | **Fonction du locuteur/Function**  | **Parti politique/Political party** |
| Québec | 27 | 1 | Discours du trône/ Speech from the throne | 15-01-1963 | Paul Comtois | Lieutenant gouverneur | Libéral |

Québec, 15 janvier 1963

Allocution d'ouverture

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Madame et Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est agréable d'inaugurer aujourd'hui la première session de la vingt-septième Législature. Depuis l'ajournement de juillet dernier, les Chambres ont été dissoutes et des élections générales ont eu lieu le quatorze novembre. Aux représentants élus du peuple de la province de Québec, anciens et nouveaux, il me fait particulièrement plaisir de souhaiter la bienvenue.

Ilconvient de souligner que la réélection du gouvernement, auquel la population a témoigné une confiance accrue, a permis, pour la première fois dans notre histoire, l'accession d'une femme, l'honorable Marie-Claire Kirkland-Casgrain, au Conseil exécutif de la Province à titre de ministre d'Etat.

L'année qui vient de se terminer a été marquée par un événement qui a profondément ému la population de notre province. Le Concile œcuménique, dont la première session s'est tenue au Vatican sous la présidence de Sa Sainteté le pape Jean XXIII, a été pour nous une vivifiante inspiration et a grandement aidé à créer, dans notre monde chrétien, un climat nouveau dont nous nous réjouissons tous.

Par contre, le Québec et plus particulièrement notre milieu parlementaire ont été éprouvés par la mort de l'honorable sénateur Télesphore-Damien Bouchard, qui fut président de l'Assemblée législative et membre du Conseil exécutif de la Province. Rappelons également que monsieur Bouchard fut le premier président de la Commission hydro-électrique du Québec - de cette Hydro-Québec qui, de par la volonté populaire exprimée de façon péremptoire le quatorze novembre dernier, s'apprête à prendre une taille qui est à la mesure des besoins du Québec.

En effet, pour donner suite au mandat qu'il a reçu du peuple, le gouvernement a pris des mesures pour que l'Hydro-Québec acquière les onze compagnies d'électricité dont il avait proposé la nationalisation. Les offres définitives de l'Hydro-Québec seront formulées en détail dans des lettres qui parviendront d'ici peu aux actionnaires des compagnies concernées.

La nationalisation de l'électricité donnera au peuple du Québec un instrument puissant pour stimuler la croissance de son économie. Elle permettra des rajustements des taux d'électricité qui donneront justice à toutes les catégories d'usagers. Non seulement personne ne paiera plus cher, mais un grand nombre d'usagers verront diminuer les montants de leurs factures. De plus, notre population cessera de payer des impôts sur l'une de ses principales richesses naturelles à l'administration fédérale. La nationalisation contribuera non seulement à maintenir aussi bas que possible le prix de l'énergie électrique dans le Québec, mais même à le réduire davantage, particulièrement dans ces régions qui n'ont pu profiter jusqu'à présent de ce facteur essentiel à leur développement.

L'agriculture est toujours l'un des principaux facteurs de la santé économique et sociale de la province. Pour accélérer la consolidation de l'agriculture et l'application dans le Québec de la loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, vous serez appelés à adopter une loi de l'aménagement régional des territoires ruraux.

Le gouvernement, après avoir consulté les principaux intéressés, vous invitera à adopter d'importants amendements à la Loi des marchés agricoles du Québec pour répondre à l'attente de nombreux offices de producteurs agricoles et faciliter la mise en marché des produits de la ferme. Des modifications d'ordre majeur seront également apportées à la Loi des sociétés coopératives agricoles. La loi actuelle des syndicats coopératifs date de près de soixante ans. Elle ne répond plus aux besoins spécifiques du grand nombre d'associations coopératives et de caisses populaires ou sociétés de crédit qui ont été constituées en vertu de ses dispositions. Désireux de donner à ces deux secteurs importants du mouvement coopératif une législation mieux adaptée aux nécessités de l'heure, le gouvernement vous soumettra un projet de loi concernant les caisses d'épargne et de crédit, et un autre concernant les associations coopératives.

Dans le domaine du travail, vous serez appelés à étudier un projet de loi sur les relations ouvrières préparé à la lumière des recommandations du Conseil supérieur du Travail. Celui-ci sera également appelé à faire l'étude d'un projet d'établissement d'un Tribunal du Travail.

Des modifications seront apportées à la Loi des Accidents du Travail afin de la rendre plus généreuse envers les accidentés.

Dans le domaine de l'éducation, vous serez appelés à prendre connaissance du rapport des deux commissions d'enquête qui poursuivent leurs travaux depuis près de deux ans.

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement a déjà fait savoir qu'elle sera en mesure de soumettre prochainement un premier rapport. Pour lui permettre cependant de compléter son étude, vous aurez à prolonger son mandat d'une autre année. De son côté, le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel a aussi annoncé qu'il présentera dans quelques semaines les conclusions auxquelles il en est arrivé.

A la lumière de ces deux rapports, le gouvernement considérera les dispositions à prendre pour aménager de façon plus efficace notre système d'enseignement et l'adapter aux exigences du développement culturel et économique de la province.

Vous serez également invités à voter la législation nécessaire à la participation de la province de Québec à la réalisation de l'exposition universelle de 1967. Le gouvernement du Québec est heureux de s'associer au gouvernement du Canada et à la cité de Montréal pour assurer le succès de cet événement qui constituera une des plus grandioses manifestations de l'année du centenaire de la Confédération.

Le développement de l'industrie du tourisme dans le Québec rend impérieuse la création d'un ministère du Tourisme. De ce nouveau ministère dépendront le Conseil du tourisme de la province de Québec et différents services administratifs d'ordre touristique qui relèvent actuellement du Secrétariat de la province, du ministère de la Chasse et des Pêcheries et du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'application de certaines lois intimement liées à l'industrie touristique lui sera également confiée.

D'autre part, l'administration des Pêcheries maritimes relèvera du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le gouvernement, profondément touché par la grande détresse morale et matérielle dans laquelle ont été plongés les parents d'enfants victimes de la drogue thalidomide, se propose de leur venir en aide dans la limite de ses attributions.

Dans la poursuite de son œuvre de renouveau national, le gouvernement doit tenir compte de l'incidence de la taxation sur l'activité économique dans la province. Aussi a-t-il l'intention d'instituer, dans les limites de sa juridiction, une commission d'enquête sur les sources de revenus de notre État du Québec, de nos municipalités et de nos commissions scolaires en regard de leurs responsabilités toujours croissantes.

Vous serez invités à poursuivre l'étude de deux questions d'importance primordiale: la refonte de la Loi électorale et le remaniement de la division territoriale, ainsi que d'autres mesures législatives qui n'avaient pas encore franchi toutes les étapes de la procédure parlementaire lors de l'ajournement des Chambres en juillet dernier.

Plusieurs autres projets de lois, tant d'ordre public que d'ordre privé, réclameront également votre attention.

Madame et Messieurs

de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de la dernière année financière vous seront présentés et vous aurez à approuver, après étude, les sommes que vous jugerez nécessaires à l'administration de la province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Madame et Messieurs de l'Assemblée législative,

Que la Providence vous guide dans vos délibérations, qu'Elle bénisse votre travail et qu'Elle vous apporte la satisfaction d'avoir contribué à l'œuvre exaltante de la libération économique du Québec, à son progrès, à sa grandeur, ainsi qu'à la sécurité et au bien-être de tous ses citoyens.